

## **Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques**

### **APPEL A CANDIDATURES 2023**

#### **Art et patrimoine du Pays Basque au Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine, Ospitalea**

#### **PRÉSENTATION**

Le Département des Pyrénées-Atlantiques invite un artiste ou un collectif à proposer un dialogue avec les missions du Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine Ospitalea.

Situé au cœur du village d'Irissarry, le Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine (CDEP) Ospitalea propose à ses visiteurs de découvrir le patrimoine du Pays basque. Initialement fondée par l'ordre des Chevaliers Hospitaliers au XVII<sup>e</sup> siècle, cette ancienne commanderie a été rénovée et convertie par le Département des Pyrénées-Atlantiques en un lieu permettant d'accueillir aussi bien des séjours scolaires, que des visiteurs venus en famille ou en groupe. Au travers de sa programmation proposant expositions, conférences ou encore, actions de médiations, l'équipe d'Ospitalea invite ses visiteurs à plonger dans un dialogue entre l'Histoire et l'Art, la tradition et la création, le passé et l'avenir.

Cet appel à candidature vise à proposer à un artiste ou à un collectif d'artistes de présenter son travail en lien avec le patrimoine du Pays basque au sein de la salle d'exposition temporaire d'Ospitalea.

Le savoir-faire de l'équipe du centre ainsi que son espace d'exposition sont autant d'atouts mis à disposition des artistes afin qu'ils présentent leur travail autour du patrimoine basque avec le public d'Ospitalea.

L'appel à projet est né de la volonté d'expérimenter des initiatives au croisement de l'art et du patrimoine, et vise un triple objectif:

- Provoquer la rencontre et le dialogue autour du patrimoine du Pays basque ;
- Proposer aux artistes un lieu d'exposition hors du commun ;
- Permettre la rencontre d'une création artistique et des publics locaux (habitants de proximité, associations...).

Dans ce cadre, le Département des Pyrénées-Atlantiques lance un appel à candidatures à destination des artistes en arts visuels travaillant sur le patrimoine du Pays basque en leur proposant le centre Ospitalea comme lieu de diffusion.

Cet appel à projet est lancé pour la première fois cette année 2023 à titre expérimental et pourra être renouvelé et adapté en fonction du bilan établi à l'issu de l'opération.

**Le dispositif, soutenu par le Département des Pyrénées-Atlantiques, repose sur 2 acteurs :**

**- L'artiste (ou le collectif d'artiste) :**

L'artiste doit être en mesure de faire des factures et de pouvoir justifier d'un statut juridique et administratif lui permettant de percevoir un cachet et ainsi de respecter toutes les obligations sociales et fiscales liées à son intervention.

L'artiste ne pourra pas vendre ses œuvres dans le cadre de la diffusion. Il reste propriétaire de ses œuvres en cas de création pour le projet. L'artiste pourra laisser ses coordonnées durant la durée de l'exposition afin que les visiteurs puissent le contacter directement pour l'achat d'une de ses œuvres.

**- Ospitalea - Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine :**

En charge d'accueillir l'artiste dans de bonnes conditions, l'accompagnement de l'équipe d'Ospitalea se fera notamment aux endroits suivants:

- présentation du lieu, de son histoire et de son fonctionnement à l'artiste;
- accompagnement pour l'élaboration de la scénographie de l'exposition et de l'accrochage;
- accompagnement dans la création de dispositifs de médiation (textes de salles, livret de visite) et de proposition de rencontres avec les visiteurs;
- accompagnement dans l'organisation des différents temps avec le public;
- valorisation du projet via ses moyens et supports de communication dédiés, mise en place d'un plan média;
- assurance des œuvres du montage au démontage.

L'exposition sera inaugurée le vendredi 20 octobre 2023 et présentée à Ospitalea du 20 octobre au 1<sup>er</sup> décembre 2023, sur ces jours et horaires habituels d'ouverture.

Dans le cadre de l'exposition, les œuvres de l'artiste ne pourront pas être mises en vente au sein du CDEP Ospitalea.



Pour plus de renseignements : <https://ospitalea.fr/>

**Descriptif de la salle d'exposition d'Ospitalea**

Afin de présenter le travail de l'artiste sélectionné, le Département met à disposition au sein de son Centre Départemental d'Éducation au Patrimoine :

- 177.5m<sup>2</sup> de surface d'exposition située au 2<sup>ème</sup> étage
- Des cimaises d'accroches sur câbles métalliques
- 11 panneaux autoportants de 1m de large par 2.5m de haut
- 2 bornes TV avec casques d'écoute
- 10 pupitres de 30x30cm de 90cm de hauteur
- 1 vitrine table de 122x 62, hauteur 75cm
- 1 vitrine bibliothèque de 118x 207 de haut.

Le centre possède un ascenseur pour faciliter l'accès au deuxième étage. Toute œuvre dépassant 600 kg sera refusée du projet. A savoir que la réglementation du CDEP n'autorisera aucune installation pérenne d'œuvres sur le site ou d'actions modifiant son aspect.

## OBJECTIFS DE L'EXPOSITION

Le projet proposé devra répondre à plusieurs critères :

➤ **La production artistique présentée devra être en lien avec le patrimoine du Pays basque**

En lien avec les missions du Centre Départemental d'Education au Patrimoine, l'artiste devra proposer une production artistique qui s'appuie sur le patrimoine du Pays basque.

La notion de « patrimoine » peut être interrogée au sens large : patrimoine culturel, bâti, archéologique, immatériel ou naturel.

Définition de la notion : *Le mot patrimoine vient du latin patrimonium qui signifie littéralement « l'héritage du père ». A l'origine, il désigne l'héritage que l'on tient de son père et que l'on transmet à ses enfants. Il a alors un sens de bien individuel. La notion de patrimoine dans son acceptation de bien collectif peut se définir comme l'ensemble des richesses d'ordre culturel – matérielles et immatérielles – appartenant à une communauté, héritage du passé ou témoins du monde actuel. Le patrimoine est aussi bien naturel que culturel. Il est considéré comme indispensable à l'identité et à la pérennité d'une communauté donnée et comme étant le résultat de son talent. A ce titre, il est reconnu comme digne d'être sauvegardé et mis en valeur afin d'être partagé par tous et transmis aux générations futures.*

➤ **L'accrochage et la scénographie : un projet conceptualisé et pensé par rapport au lieu**

La liste d'œuvres présentées et les thématiques abordées devront répondre à l'exigence d'espace mis à disposition par le centre et ses caractéristiques techniques.

L'équipe d'Ospitalea pourra accompagner l'artiste dans la réflexion de l'accrochage.

➤ **Intégrer un volet médiation**

L'exposition devra être pensée dans une volonté de transmettre la démarche de l'artiste aux visiteurs. Les œuvres et la démarche de l'artiste seront explicitées dans des textes de salles et feront l'objet de visites menées par les médiateurs. L'équipe d'Ospitalea viendra en appui sur ce point.

Deux temps de rencontre seront organisés avec le public pendant la durée de l'exposition : le vernissage et une visite commentée lors desquels l'artiste devra se rendre disponible sur site.

## CALENDRIER

L'exposition sera inaugurée le vendredi 20 octobre 2023. Elle sera présentée au public du vendredi 20 octobre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 du lundi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

La période de montage de l'exposition sera organisée entre le 17 et le 20 octobre 2023.

### Calendrier de sélection :

- **Date limite de candidature** : La date limite de réception des dossiers de candidature est le vendredi 30 juin 2023 à 16h.
- **Jury** : le 6 juillet 2023

- **Résultats** : l'artiste retenu sera directement contacté la semaine qui suit les jurys de sélection et sera annoncé sur notre site internet ainsi que sur les réseaux du département.

## CONDITIONS FINANCIERES ET ORGANISATIONNELLES

- Le candidat devra intégrer à sa candidature un budget prévisionnel couvrant :
  - Les honoraires de l'artiste
  - Les frais de production et de déplacement
  - La présence lors du vernissage et une rencontre avec le public (deux dates différentes)
  - Les temps de montage et de démontage de l'exposition
- Les frais liés à la conception de l'exposition et à sa communication comprenant les éléments suivants seront pris en charge par le CDEP Ospitalea :
  - l'impression des supports de médiation fixes (cartels d'œuvres, textes de salles...)
  - la création de supports de communication et d'un plan média
  - les dispositifs de médiation
  - le vernissage.

Les éléments du projet feront l'objet d'une convention : prestations de l'artiste, modalités de versement du forfait etc.

## CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une note d'intention pour le projet d'exposition (2 pages maximum) ;
- Un budget prévisionnel ;
- Un dossier présentant le travail de l'artiste (textes, images, liens web) ;
- Le curriculum vitae de l'artiste ;
- un dossier technique d'installation le cas échéant, ainsi que les éléments logistiques et les valeurs d'assurance ;
- les coordonnées administratives de l'artiste ou du collectif (et statuts pour un collectif).  
Comprenant : N°SIRET - CODE APE - AGESEA ou MDA - N° SECURITE SOCIALE - Nom - Prénom  
- Date de naissance et lieu de naissance - Nationalité - Adresse - Téléphone – Mail
- le RIB de l'artiste ou du collectif
- l'ensemble des pièces seront réunies en un seul format pdf

**Les éléments du dossier doivent être adressés en version numérique, avant le 30 juin 2023 - 16h00 à l'adresse suivante : [ospitalea@le64.fr](mailto:ospitalea@le64.fr)**

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

Le comité de sélection désignera les lauréats selon les critères suivants :

- Pertinence de la proposition et de la démarche envisagée au regard des objectifs de l'appel à candidature ;
- La qualité du parcours artistique;
- Le lien avec le patrimoine du Pays basque.

Les candidats non retenus suite à la première sélection seront avertis par e-mails.

La sélection finale sera faite dans le cadre d'une rencontre en présence de représentants du Département et du CDEP Ospitalea.

La décision du jury sera communiquée la semaine qui suit les jurys.

## **CONTACTS**

Anna Ruiz Delval, Responsable du CDEP Ospitalea mail : [ospitalea@le64.fr](mailto:ospitalea@le64.fr) tél. : 05 59.37.97.20